



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

**RAPPORT DE MISSION
5e réunion de coordination de
l'Engagement parlementaire de du
Bureau des Nations unies de lutte
contre le terrorisme**

Istanbul (Turquie) | 8 et 9 mai 2024

SOMMAIRE

	Pages
A- Contexte.....	3
B- Programme.....	3
C- Positionnement de l'APF.....	4
D- Manuel parlementaire sur la résolution 1373 (2001).....	5
E- Perspectives.....	6
Annexe.....	7

A- Contexte

L'Engagement parlementaire du Bureau des Nations unies contre le terrorisme (UNOCT) a été créé en novembre 2020 et officiellement lancé en juin 2021. En partenariat avec les assemblées parlementaires internationales et régionales, et en collaboration avec d'autres entités des Nations unies et organisations internationales, il vise à :

- soutenir et renforcer les capacités des parlementaires du monde entier dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme ;
- renforcer la contribution parlementaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et la supervision de législations, politiques et stratégies antiterroristes ;
- aider les parlements à combler les lacunes dans l'application des normes, principes et instruments juridiques internationaux liés à la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent ;
- aider les parlements à promouvoir un déploiement équilibré de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'Engagement parlementaire de l'UNOCT était présidé jusqu'à présent par M. Reinhold Lopatka, député (Autriche), Vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE) et président du comité de cette dernière sur la lutte contre le terrorisme.

À la suite de contacts noués lors des assemblées semestrielles de l'Union interparlementaire (UIP), l'Engagement parlementaire de l'UNOCT a sollicité l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) pour rejoindre le collectif d'organisations interparlementaires participant à ses travaux et participer à sa 5^e réunion de coordination.

C'est dans ce contexte que Pierre-André Comte, député (Jura) a représenté l'APF à cette réunion, accompagné du Secrétaire général.

B- Programme

La réunion, qui a rassemblé 18 organisations interparlementaires au total, s'est organisée autour des thèmes suivants :

- examen des tendances actuelles en matière de terrorisme régional et d'extrémisme violent ;
- débat sur les initiatives pertinentes mises en œuvre et planifiées par les assemblées parlementaires, y compris en coopération avec l'UNOCT, et des défis que rencontrent les assemblées parlementaires dans leur travail en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- partage des plans de travail pour 2024 et exploration des initiatives conjointes potentielles ;
- lancement officiel du Manuel parlementaire sur la résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations unies ;

- discussion thématique sur l'importance de garantir et de protéger les droits de l'homme dans la prévention et la lutte contre le terrorisme ;
- échanges sur la protection des sites, symboles et objet religieux.

C- Positionnement de l'APF

Pierre-André Comte a présenté les activités de diplomatie et de médiation parlementaires déployées par l'APF depuis l'adoption de son Cadre stratégique 2023-2030, notamment dans le Sahel, au Gabon et au Sénégal, pour contribuer à la prévention et à la résolution des crises politiques.

Il a insisté sur la nécessité impérieuse d'adopter une approche holistique pour lutter contre les effets mais aussi contre les causes de l'extrémisme violent et du terrorisme. Quatre chantiers doivent donc être menés de front :

- le renforcement des forces de sécurité nationale, correctement équipées et entraînées pour répliquer efficacement à la menace ;
- le développement économique et social, favorable à la productivité de l'agriculture et au dynamisme des PME, comme rempart contre la radicalisation ;
- la bonne gouvernance, transparente, efficace et intègre, pour restaurer la confiance envers les institutions démocratiques ;
- le soutien à la résilience des communautés, en partenariat entre les parlementaires et les communautés locales, par le biais, en particulier, des mécanismes traditionnels de médiation.

Les représentants du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union parlementaire africaine (UPA) ont réagi à cette présentation en sollicitant officiellement l'APF pour que des missions diplomatiques conjointes soient menées dans le Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), avec le soutien de l'UNOCT, afin d'éviter le repli de ces pays sur eux-mêmes. En effet, les menaces sécuritaires dans cette sous-région, cruciale pour l'APF, sont plus intenses que jamais, avec une démultiplication et une aggravation des attaques terroristes constatées ces derniers mois. Selon les données du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, en 2023, un nouveau record des actes de violence dans le monde a été enregistré, puisque le nombre de morts imputables à des mouvements islamistes a crû de 20 % pour atteindre 23 000, dont 80 % dans le Sahel et en Somalie. De surcroît, le phénomène tend à s'étendre vers les territoires septentrionaux des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, plusieurs délégations ont manifesté de l'intérêt pour le projet de nouveaux Mécanismes de vigilance démocratique et ont demandé que nous leur communiquions ce document.

Enfin, la délégation de l'APF a retrouvé des membres de nombreux parlements adhérents de l'APF, qui représentaient d'autres organisations interparlementaires :

- le Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec Roger Mancienne, Président de l'Assemblée nationale des Seychelles ;

- l'Union parlementaire africaine (UPA), avec Malloum Mahamat Oumar (Tchad), président de la délégation, Dodo Amedea Dibahi (Côte d'Ivoire), député, et Idi Gado Boubacar (Niger), Secrétaire général ;
- le Parlement arabe, avec Ali Zeid Ahmed (Djibouti), député ;
- le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec Abdoulaye Keita (Guinée), député ;
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), avec Marietta Karamanli (France), députée ;
- l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), avec Rita Theodorou Superman (Chypre, parlement candidat officiel à l'adhésion à l'APF), députée.

D- Manuel parlementaire sur la résolution 1373 (2001)

Le Manuel parlementaire sur la résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations unies met en avant le rôle des parlements et de la coopération interparlementaire dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. Le document préconise que les parlements, acteurs essentiels dans la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention et de lutte contre le terrorisme, fassent en sorte que ces dernières soient élaborées dans le cadre de débats nationaux ouverts à tous, prenant en compte les préoccupations diverses de la société et associant les acteurs non gouvernementaux.

Bien que les lois concernant la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent procèdent généralement d'initiatives gouvernementales, les parlements sont appelés à débattre, à amender puis à adopter les projets de loi. Dans l'exercice de leur fonction d'élaboration de la loi, ils veillent à ce que les lois anti-terroristes ne portent pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux, conformément aux Constitutions nationales et aux obligations internationales des États.

Une stratégie nationale solide devrait donc se fonder sur une évaluation approfondie des menaces pour la sécurité, des expériences historiques en matière de terrorisme, de la proximité des zones de conflit et des obligations internationales découlant des instruments juridiques pertinents. En outre, les capacités des différents organismes publics chargés de la mise en œuvre de la stratégie doivent être prises en compte.

Ce Manuel souligne également le rôle des parlements dans le contrôle de l'efficacité des lois relatives à la lutte contre le terrorisme et dans l'évaluation des progrès globaux réalisés dans la lutte contre l'extrémisme violent. Les parlements ont le pouvoir d'évaluer les actions des gouvernements, d'allouer des ressources financières, de mener des auditions publiques et de stimuler les débats sur les politiques antiterroristes. Ils se trouvent bien placés pour faire participer les experts et les citoyens à l'élaboration de stratégies efficaces et anticiper les besoins locaux.

En outre, le document souligne l'importance de l'engagement du public dans le travail parlementaire. Il recommande notamment d'instaurer une culture de l'engagement, de donner la priorité à l'inclusion, d'encourager la participation du public à la définition des priorités, d'adopter des approches novatrices pour susciter l'implication des communautés et de s'attacher à répondre aux attentes du public par une écoute active.

En conclusion, pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Manuel souligne le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre des mesures internationales de lutte contre le terrorisme, le suivi des actions gouvernementales, l'allocation des ressources et l'engagement auprès du public. En encourageant des débats nationaux ouverts, en procédant à des évaluations approfondies de la sécurité et en impliquant activement les experts et les citoyens, les parlements peuvent jouer un rôle central dans l'élaboration de stratégies globales pour faire face à l'évolution de la menace terroriste.

Plusieurs délégations ayant regretté que ce document de près de 100 pages ne soient disponibles qu'en langue anglaise, le représentant des Nations unies s'est engagé à ce qu'il soit prochainement traduit en français.

E- Perspectives

Plusieurs orateurs, dont le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire asiatique (qui réunit une quarantaine de parlements de la Russie à la Nouvelle-Zélande), de nationalité iranienne, ont prononcé leurs discours en français.

Surtout, l'Engagement parlementaire de l'UNOCT, reconnaissant le rayonnement mondial de l'APF et son implication en matière de promotion de la démocratie, a manifesté la volonté d'associer pleinement l'APF à ses travaux sur le long terme. Dans cette Coordination, l'APF a des alliés, mais elle inclut également des représentants de parlements qui suivent des modèles politiques ne correspondent pas aux valeurs francophones et face auxquels il est utile de confronter nos points de vue.

Si l'intérêt de cette collaboration avec l'UNOCT se confirme dans l'avenir, peut-être sera-t-il intéressant de signer un mémorandum d'entente.

Annexe

Intervention de M. Pierre-André COMTE
Membre du Bureau de l'APF
Député (Jura)
Seul le prononcé fait foi

**Coordination parlementaire du Bureau des Nations unies
contre le terrorisme (UNOCT)**
Istanbul (Turquie) | 8 mai 2024

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Pour un Européen, il n'y a pas de date plus appropriée que le 8 mai pour parler de paix, même si mon pays, la Suisse, était neutre durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'armistice fut signé il y a 79 ans jour pour jour.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) réunit les représentants des peuples de 92 parlements et organisations parlementaires. Elle a pour objectifs de promouvoir la démocratie et l'État de droit, ainsi que de contribuer à créer un environnement favorable au développement socio-économique et culturel des pays francophones.

Le multiculturalisme et la diversité sont des valeurs cardinales à l'APF. Elles constituent en effet des atouts pour lui permettre de se positionner comme un acteur clé dans la médiation internationale. L'APF travaille à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix dans les régions en crise, dans un esprit de solidarité et de compréhension mutuelle. C'est la mission qu'elle s'est fixée en érigeant la diplomatie parlementaire comme priorité dans son Cadre stratégique 2023-2030.

L'APF veut assumer un rôle moteur dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix, notamment face aux crises politiques et sécuritaires en Afrique. Son engagement dans des sous-régions affectées par des crises politiques et sécuritaires aiguës, comme le

Sahel, témoigne de sa volonté de soutenir les initiatives de dialogue et de réconciliation.

Par exemple, au Tchad, l'APF a soutenu les efforts de transition démocratique après la mort du Président Idriss Déby, encourageant le dialogue entre les factions politiques et la société civile pour permettre la tenue d'élections transparentes et inclusives.

Au Gabon, l'APF a également joué un rôle essentiel lors de la transition provoquée par un coup d'État militaire sans effusion de sang. Le pouvoir intérimaire s'est engagé à organiser un retour rapide aux urnes. L'APF a exercé son influence pour encourager la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à alléger les sanctions imposées au Gabon, reconnaissant que la transition devait être soutenue pour aboutir à des élections libres et transparentes.

C'est dans cette logique que l'APF est en train de réviser ses mécanismes de vigilance démocratique pour mieux accompagner les transitions politiques.

Pour mener à bien ses médiations, l'APF mise sur le rôle essentiel des parlementaires, véritables forces d'intermédiation. La médiation ne doit pas être uniquement du ressort des gouvernements ou des organisations rassemblant les exécutifs. Les modes de facilitation portés par les représentants des peuples apportent une aide précieuse.

Par leur fonction, les élus jouent un rôle naturel de facilitateurs dans les processus de retour à la paix, en particulier dans leurs circonscriptions.

Leur capacité à agir en réseau dans de vastes espaces et à s'adresser à des populations diverses fait d'eux des ressources essentielles pour le maintien de la cohésion sociale.

Leur connaissance des réalités locales et leur capacité à dialoguer avec les différentes parties en font des médiateurs efficaces et des acteurs de changement. Une fois investis dans leurs fonctions, les élus deviennent des facilitateurs utiles pour l'ensemble des citoyens, travaillant en collaboration avec les autres leaders locaux et les autorités nationales.

L'indépendance des parlementaires permet également de s'affranchir des antagonismes entre les États, car ils représentent directement les peuples et non pas des gouvernements. Grâce à cette indépendance, ils peuvent engager un dialogue basé sur la confiance et la transparence. Leur légitimité démocratique leur confère une voix authentique et crédible dans les processus de médiation. Pour ces réalisations, les élus et les corps intermédiaires doivent professionnaliser leur approche de la gestion des conflits et renforcer la légitimité institutionnelle de la diplomatie parlementaire.

Ces actions de diplomatie parlementaire ne peuvent être envisagées sans un corolaire important autour de la coopération parlementaire en elle-même. En effet, il ne peut y avoir de paix durable sans développement économique et social.

L'APF connaît l'ampleur des défis dans le Sahel, une région aux prises avec le terrorisme, l'instabilité politique, la pauvreté et le sous-

développement. Dans l'esprit de l'Appel pour le Sahel de l'Union Interparlementaire, l'APF défend une approche holistique, qui s'attaque aux racines des problèmes en intégrant les aspects sécuritaires, économiques, sociaux et politiques. Les parlementaires affirment avec force qu'il n'y a pas de solution durable aux problèmes que vit le Sahel sans une démarche qui prend en compte tous défis que vit actuellement cette région. Cette conviction est la raison de notre présence aux travaux de Coordination parlementaire de l'UNOCT.

Le premier des défis est cependant celui de la sécurité. Le renforcement de la sécurité est fondamental pour créer un environnement favorable au développement. Cela comprend le renforcement des forces de sécurité nationales et la coopération régionale pour lutter contre les menaces transfrontalières telles que le terrorisme et le trafic de drogue. Les forces légitimes doivent être correctement formées et équipées pour répondre efficacement aux menaces de sécurité. En la matière, les parlementaires ont la responsabilité de construire des lois de programmation militaire à l'échelle des besoins de chaque État. Ils ont également la responsabilité de promouvoir des partenariats sécuritaires respectant les droits fondamentaux des populations civiles. Trop souvent, les droits des peuples sont bafoués et les États spoliés de leurs ressources pourtant précieuses pour un développement endogène.

Deuxièmement, le développement économique et social est crucial pour créer des opportunités et réduire la radicalisation. Cela passe par le soutien aux secteurs clés comme l'agriculture, les petites entreprises, l'éducation et l'accès aux services de base. La création d'emplois et de

possibilités de revenus, en particulier pour les jeunes, est un élément essentiel de cette approche.

La jeunesse du Sahel représente un enjeu critique dans la lutte contre le terrorisme et pour le développement de la région. Avec une population jeune en croissance rapide, la pauvreté et le chômage constituent des défis majeurs. L'absence de perspectives éducatives et professionnelles rend certains jeunes vulnérables aux promesses des groupes terroristes, qui exploitent leur désespoir et leur frustration. Ces organisations séduisent en offrant des perspectives illusoire de reconnaissance, de statut social et de revenus rapides.

Cette réalité souligne l'urgence d'investir dans des politiques ciblées pour améliorer l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi des jeunes, l'égalité femmes-hommes ou encore la protection de l'environnement, afin de prévenir leur radicalisation et d'assurer leur intégration dans des sociétés stables et prospères.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie joue un rôle essentiel dans la coordination des évolutions législatives. Celle-ci favorise des changements concrets qui contribuent à la paix durable. L'APF soutient les parlements membres en leur fournissant des corpus législatifs thématiques contenant des ressources documentaires précieuses. Ces documents offrent des analyses politiques, juridiques et techniques, ainsi que des exemples de textes législatifs déjà en vigueur dans d'autres pays francophones. Les parlements peuvent ainsi adapter ces recommandations pour leurs propres lois nationales.

Troisièmement, la bonne gouvernance est primordiale pour renforcer la confiance dans les institutions et prévenir la corruption. Les parlementaires jouent un rôle clé dans l'établissement de cadres législatifs qui assurent la transparence, l'efficacité et l'intégrité des institutions publiques. En assurant un contrôle effectif sur les actions gouvernementales et en représentant les intérêts des citoyens, ils veillent à ce que les lois soient appliquées équitablement.

En travaillant en commun dans leurs organisations interparlementaires comme l'APF, l'UIP ou comme la Coordination de l'UNOCT, les parlementaires sont à même de promouvoir des réformes qui améliorent la qualité des institutions publiques pour leurs gouvernements en responsabilité, redevabilité et transparence. Ces qualités sont également des gages pour prévenir la marginalisation des populations qui mène à l'extrémisme.

Quatrièmement, renforcer la résilience des communautés est essentiel. Cela signifie travailler avec les communautés locales pour les rendre plus résistantes aux conflits et aux pressions économiques, en favorisant la médiation des conflits locaux et en améliorant l'accès aux ressources essentielles. En la matière, l'APF développe actuellement un nouveau programme de médiation en partenariat avec des organisations non gouvernementales spécialisées.

En janvier dernier, nous avons organisé une conférence pour réinvestir et revaloriser les pratiques de régulation locales et coutumières. Il semble particulièrement pertinent d'étudier les mécanismes coutumiers dans un contexte où la violence et l'insécurité se répandent en Afrique

de l'Ouest et en Afrique centrale, et alors même qu'au Sahel des groupes armés tentent également d'imposer leur propre justice.

Ces travaux constituent un socle de réflexion sur la manière dont les parlementaires peuvent faire évoluer les cadres législatifs nationaux pour prendre en compte les traditions ancestrales de palabre. Ces travaux nourrissent également de nouveaux paradigmes dans les mécanismes de médiations internationales dans un cadre Sud-Sud.

Les défis du Sahel nécessitent de penser différemment, à l'aune de solutions qui ne peuvent plus venir exclusivement du Nord. Véritable force multiculturelle, l'APF soutient la coopération entre les gouvernements locaux en tenant compte de leurs histoires et de leurs traditions. Notre ambition est de coconstruire des solutions coordonnées pour le bien des peuples et dans le respect de leurs droits fondamentaux.

C'est dans cet esprit que l'APF rejoint la Coordination parlementaire du Bureau des Nations unies de lutte contre le terrorisme, s'engageant à contribuer à l'élaboration de politiques efficaces pour combattre le terrorisme et promouvoir la paix et le développement.